

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



Établissements publics du ministère des sports

Vendredi 11 septembre 2020 – n° 322

Ce flash info du ministère des sports est édité toutes les semaines à destination des établissements publics du ministère des sports. Cet outil de communication permet la transmission d'informations utiles pour le pilotage au quotidien des établissements. Pour solliciter le bureau DS2A : ds.a2@sports.gouv.fr

Téléchargement des pièces jointes

Ce lien ne sera actif que 10 minutes environ après la diffusion du flash info et le restera pendant 7 jours.

COVID-19

Vous vivez actuellement une rentrée au sein de vos établissements « particulière » bien évidemment marquée par la crise de la COVID. Après la période de confinement, celle de la reprise progressive d'activités, vous êtes désormais dans une phase de cette gestion dans la durée de cette crise avec notamment des difficultés liées au traitement des cas de positivité et des cas contacts. Nous sommes conscients des répercussions sur l'ensemble de vos activités ainsi que du nécessaire, et délicat, travail de communication.

Dans ce cadre, la direction des sports doit renseigner différents éléments sur vos établissements afin de disposer d'une vision nationale de la situation. Nous souhaitons disposer des éléments suivants à transmettre aux BAL COVID-19@sports.gouv.fr et ds.a2@sports.gouv.fr

1. La situation à date de votre établissement : effectifs en quatorzaine (sportifs, agents, stagiaires, ...)
2. Les protocoles de rentrée que vous avez établi (lien internet de votre site si possible)
3. Les éventuelles difficultés rencontrées et demandes d'accompagnement de la DS :
4. Tout autre sujet que vous souhaitez porter à connaissance de la DS (relations ARS, ...)

Si vous avez des supports déjà réalisés qui retranscrivent ces éléments, ceux-ci peuvent parfaitement être transmis par retour de ce mail. Un retour est attendu pour ce jeudi 17 septembre

septembre.

Nous vous proposons également en pièce-jointe, le support permettant d'accéder à l'ensemble des protocoles sanitaires des fédérations.

Nous vous informons également que le guide de rentrée sportive a fait l'objet de modifications à l'issue de la cellule interministérielle de crise de ce milieu de semaine.

([site du ministère](#))

Vie des établissements

Rendez-vous stratégiques 2020 et dialogues de gestion 2021 des

CREPS

Un document de cadrage présentant les modalités organisationnelles des rendez-vous stratégiques (RDVS) et des dialogues de gestion (DG) vous sera adressé très prochainement. Voici cependant les informations essentielles à appréhender :

- **RDVS** en région pour les CREPS engagés dans une démarche de mutualisation (Grand-Est ; Occitanie ; Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine), disposant de plusieurs sites (PACA) et ultramarins (La Réunion et Pointe à Pitre [visioconférence]) **entre le 2 octobre et mi-décembre 2020.**

- **DG** pour l'ensemble des 17 CREPS **entre le 15 mars et le 14 mai 2021.** Ce rendez-vous important se fera sur site pour les établissements n'ayant pas eu des RDVS et en visioconférence pour les autres. Il s'appuiera sur le développement en cours des indicateurs de performance sur PSQS. Dans ce cadre, un calendrier de déploiement et de formation vous sera également adressé.

Nous vous informons également de l'installation à compter de 2021 de bilatérales entre le directeur des sports, les directeurs.trice des opérateurs nationaux et leurs président.e.s des conseils d'administration. Les modalités seront transmises ultérieurement.

Journée d'information Erasmus+ sport

Le CNOSF et le Ministère chargé des sports, en partenariat avec l'Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport, organisent une journée d'information consacrée au programme Erasmus+ sport. Cet événement se tiendra le mardi 29 septembre 2019 matin, dans le cadre de la semaine européenne du sport, dans les locaux du CNOSF au 1 Avenue Pierre de Coubertin à Paris.

L'objectif de cette demi-journée est d'exposer les possibilités offertes par le programme Erasmus+ pour développer des projets européens relatifs au sport et de permettre un retour d'expériences en présentant des projets français soutenus dans ce cadre.

L'inscription est obligatoire via le formulaire accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://bit.ly/2F21IQc> .

N'hésitez pas à partager ce mail à des personnes qui seraient susceptibles d'être intéressées.

Pour toute demande d'information : ds_maei@sports.gouv.fr

Développement durable et établissements - réunion 22/09 RAPPEL

La mission sport et développement durable (MSDD) co-anime avec le Commissariat Général au Développement Durable la plénière du Club Développement Durable des établissements publics et entreprises publiques (CDDEP) le 22 septembre à l'INSEP. Cette journée, organisée pendant la Semaine Européenne du Développement Durable, sera notamment l'occasion :

sera notamment l'occasion :

- d'une séquence de présentation de la dynamique écoresponsable des établissements publics du ministère chargé des Sports ;
- de rencontrer les autres membres du réseau du CDDEP ;
- de travaux et réflexions autour de la mise en œuvre du dispositif de l'Etat Services Publics Ecoresponsables dans vos établissements ;
- de témoignages d'acteurs publics sous format "table ronde" afin de nourrir les réflexions sur des sujets RSO/RSE.

Ressources humaines

Postes à pourvoir - Etablissements

Responsable du département formation - CREPS de Reims : [lien PEP](#)

Coordinateur(trice) d'actions de formation – Formateur(trice) - CREPS de Reims : [lien PEP](#)

Responsable et Coordinateur du service de la formation professionnelle statutaire - CREPS de Poitiers : [lien PEP](#)

Coordonnateur(trice) de formation, Ingénieur(e) de formation transverse - CREPS de Poitiers : [lien PE](#)

Coordonnateur enseignement artistique et certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse H/F - CREPS de Montpellier : [lien PEP](#)

Formateur (trice) secteur jeunesse - CREPS Auvergne-Rhône-Alpes : [lien PEP](#)

Indemnité spécifique de rupture conventionnelle - Paye octobre 2020

Les décrets n° 2019-1593 et n° 2019-1596 du 31 décembre 2019 ont institué l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle (ISRC).

La DGFIP vous informe que la maintenance paye afférente sera mise en production en octobre et que par conséquent cette indemnité pourra être notifiée à compter de la paye d'octobre.

Sera appliqué le dispositif suivant :

Pièces justificatives à produire :

- la convention de rupture conventionnelle ;
- l'état liquidatif ;
- le certificat administratif indiquant si l'agent est ou non en droit de bénéficier d'une pension de retraite d'un régime légalement obligatoire au sens de l'article 80 duodecies du Code général des impôts.

NB : Le certificat administratif n'est pas à produire lorsque l'information est portée sur l'état liquidatif.

Modalités de mise en paiement :

Les régimes fiscaux et sociaux applicables dépendent des situations personnelles des bénéficiaires et des montants attribuables. Aussi, cinq codes indemnités ont été créés : 0077, 0758, 2284, 2285 et 2298.

Votre attention est appelée sur le fait que selon le cas, l'ISRC peut devoir être payée en plusieurs tranches, chacune avec son propre code et le montant qui la concerne.

En outre, il est signalé que le montant saisi par mouvement de type 22 ne peut techniquement excéder 99 999,99 €. Aussi, si pour un même code IR, le montant attribuable dépasse ce seuil, il conviendra de notifier 2 mouvements de type 22 sous ce même code IR avec un numéro d'ordre.

A ce titre, vous trouverez en pièces jointes le tableau d'emploi des codes IR selon les situations individuelles des agents bénéficiaires, ainsi que les fiches techniques et indemnitaires relatives aux cinq codes indemnités précités.

Calendrier

- Le jeudi 17 septembre: Conseil d'Administration IFCE (Pompadour)

A la semaine prochaine

ORGANIGRAMME DU BUREAU DU PILOTAGE STRATEGIQUE ET TUTELLE DES ETABLISSEMENTS -- DS.2A

ds.a2@sports.gouv.fr	
Thibaut DESPRES thibaut_despres@sports.gouv.fr 01 40 45 90 09 07 60 08 78 13	Chef de bureau <ul style="list-style-type: none">• Animation et pilotage du bureau
Quentin DETCHART quentin_detchart@sports.gouv.fr 01 40 45 93 87	Adjoint au chef de bureau <ul style="list-style-type: none">• Dossiers transversaux : Ressources humaines des établissements publics ; relations services déconcentrés régionaux ; progiciel de délibérations.
Murielle MUHEL murielle_muhelle@sports.gouv.fr 01 40 45 95 37	Assistante administrative du bureau et du sous-directeur en charge des réseaux DS2 <ul style="list-style-type: none">• Gestion administrative : Administration interne DS2, courriers [arrivée / départ], BAL DS2A.
Dominique RABUEL dominique_rabuel@sports.gouv.fr 01 40 45 96 93	Juriste <ul style="list-style-type: none">• Pilotage et animation des sujets juridiques : Instances de dialogues sociales [CA, CT, CHSCT, ... - compositions / délibérations / ...] ; doctrines et écritures légistiques.
Sophie BAUCHART sophie_bauchart@sports.gouv.fr 01 40 45 92 11	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none">• Etablissements : CREPS de Bordeaux, Poitiers, Toulouse, Montpellier, Nancy, Strasbourg, Reims, Vichy et Vallon-Pont-D'arc• Dossiers transversaux : Mutualisation ; agence comptable ; guide des procédures des établissements publics ; immobilier des opérateurs.
Frédéric DAMBIER frédéric_dambier@sports.gouv.fr 01 40 45 93 03	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none">• Etablissements : IFCE et MNS• Dossiers transversaux : Contrats d'objectifs et de performance et Indicateurs nationaux [chef de projet PSQS] ; dialogues de gestion et rendez-vous stratégiques ; déploiement du SHN et Réseau Grand INSEP.
David CHARRAS david_charras@sports.gouv.fr 01 40 45 96 25	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none">• Etablissements : CREPS de Wattignies, Ile de France, Dijon, La Réunion, Pointe A Pitre, PACA, Bourges, Nantes (PRN)• Dossiers transversaux : Enquêtes annuelles (effectifs / activités ; indemnitaires) ; développement durable ; éthique.
Evelyne GONFIER evelyne_gonfier@sports.gouv.fr Arrivée au 1 ^{er} octobre 2020	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none">• Etablissements : ENSM et ENVSN• Dossiers transversaux : Pilotage budgétaire du Programme sport (219) relatif aux établissements publics sport.
François ROBERT françois_robert@sports.gouv.fr 01 40 45 91 41	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none">• Etablissement : INSEP (dont contrat de partenariat public-privé et centre d'expertise sport et handicap)• Dossiers transversaux : Relations internationales ; RGPD.

Diffusion à : Agents de la direction des sports, aux directeurs et adjoints des établissements publics sportifs, à l'IGESR, à la DRH des ministères sociaux, aux directeurs régionaux et contrôleurs budgétaires, aux préfigurateurs DRAJES, aux responsables des pôles ressources nationaux et organisations syndicales.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)

